


Règlement Concours gastronomique 2012

« Les desserts de nos grands-mères normandes »



Article 1 : LE THEME

Condé Intercom et l'Office de Tourisme du Pays de Condé et de la Druance organisent pour la 1^{ère} édition un concours gastronomique le 22 septembre 2012. Le thème de ce concours sera « Les desserts de nos grands-mères normandes ».

Article 2 : CONDITIONS

Ce concours est ouvert à toute personne n'exerçant pas dans le secteur de la restauration à l'exception du jury et des membres de leur famille, des salariés de Condé Intercom et de l'Office de Tourisme et des membres de leur famille.

La participation au concours implique que les auteurs :

- s'engagent à ne pas présenter un dessert acheté dans le commerce, en cas de doute, le jury peut annuler la participation.
- s'engagent à utiliser des produits frais et sains et seront tenus responsables en cas de souci avéré suite à la dégustation
- devront présenter le dessert sur un plateau avec une étiquette présentant le nom attribué au dessert. Le nom de famille ne devra pas apparaître.
- devront fournir la liste des ingrédients (afin d'éviter d'éventuelles allergies à nos goûteurs).

La participation au concours vaut acceptation du présent règlement.

Les desserts ne correspondant pas au thème seront refusés.

Article 3 : LE JURY

Le jury est composé de cuisiniers professionnels et amateurs.
Chaque membre du jury muni d'un formulaire, notera les préparations.

Le jury attribue une note à chaque mets qui lui est présenté sur les critères suivants :

- qualité gastronomique de 1 à 10 points
- créativité et nom de la recette de 1 à 5 points
- présentation de 1 à 5 points

Le classement se fait sur le total des points attribués.
Le jury est souverain. Ses décisions du jury seront sans appel. Aucun recours n'est possible.

Article 4 : MODALITE DE PARTICIPATION

L'inscription au concours est gratuite. Le concours aura lieu sous réserve d'un nombre suffisant de candidats.

Les produits sont à la charge des participants. Il ne pourra être réclamé aux organisateurs le remboursement de frais d'aucune sorte.

Le passage des candidats sera effectué dans l'ordre d'enregistrement d'arrivée des inscriptions.

Le dépôt des desserts se fera le samedi 22 septembre de 10h à 12h au Domaine de Pontécoulant.

Avec le dessert doit être joint le nom du dessert, les ingrédients et la recette.

En outre, le participant devra remettre sous une enveloppe cachetée afin de préserver l'anonymat, son bon de participation.

Seront éliminés de la participation au concours :

- Tous desserts réceptionnés après la date de clôture
- Tous desserts non conformes aux données du concours
- Tous desserts présentant un aspect litigieux

Article 5 : RECOMPENSES

Les lauréats du concours se verront attribuer un prix :

Valeur totale : 200€ : répartition : 1^{er} prix : valeur de 100€, 2^{ème} prix : valeur de 70€, 3^{ème} prix : valeur de 30€

Les lots seront retirés par chaque candidat primé soit lors de la remise des prix, soit dès le lendemain de la remise des prix et ce jusqu'au 31 octobre 2012. Passé ce délai, ils pourront être expédiés.

Article 6 : UTILISATION DES RECETTES

Condé Intercom et les communes appartenant à la CDC ainsi que l'OT pourront utiliser à leur gré toutes les recettes qu'ils auront réceptionnées pour le concours. Elles seront conservées aux archives de l'OT. Elles pourront faire l'objet d'une diffusion par les collectivités organisatrices sur tous supports (site Internet, bulletin municipal, plaquettes, articles de presse, affichage), dans le cadre de leur promotion. Les participants s'engagent à céder gracieusement les droits de leurs recettes. La participation au concours entraîne l'acceptation des participants, de l'utilisation dans le cadre du concours et de sa communication en aval, de leur nom, prénom, image et recette.

Article 7 : RESPONSABILITE

Les organisateurs du concours ne pourront être tenus responsables, si par suite de force majeure, ce concours devait être modifié, reporté ou annulé.

L'Office de Tourisme et Condé Intercom ne peuvent être tenus responsables de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension et/ou de l'arrêt du concours pour quelque raison que ce soit.

Article 8 : OBLIGATIONS

Les dossiers d'inscription seront disponibles au service Condé Intercom, à l'Office de tourisme, à la médiathèque municipale, à l'espace aquatique ainsi qu'au Domaine de Pontécoulant. Le participant doit s'inscrire à l'aide du formulaire d'inscription au plus tard le 15 septembre 2012. La recette, le nom du dessert et le dessert seront retournés remplis et signés par les participants et devront être remis le 22 septembre 2012 avant 12h avec sous enveloppe cachetée l'autre bon de participation.

Le présent règlement devra être signé par les participants, sans possibilité de réclamation quant aux résultats. Le non respect du règlement entraînera la disqualification du candidat.

Bulletin de d'inscription

Concours gastronomique 2012

A retourner avant le 15 septembre 2012
à l'Office de Tourisme du Pays de Condé et de la Druance
9-11 Rue Saint Martin - BP 28
14110 Condé-sur-Noireau
Tel : 02 31 69 27 64
Tourisme.conde-sur-noireau@orange-business.fr

Je m'engage à respecter le règlement

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code Postal : **Ville :**

Téléphone :

Courriel :

Observations :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Comment avez-vous eu connaissance du concours ?

.....
.....
.....
.....

Bulletin de participation Concours gastronomique 2012

*Sous enveloppe cachetée lors du dépôt du dessert
Samedi 22 septembre de 10h à 12h*

*Au Domaine de Pontécoulant
14110 Pontécoulant
Tel : 02 31 69 62 54*

Je m'engage à respecter le règlement

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code Postal : **Ville :**

Téléphone :

Courriel :

Nom du dessert :

Ingrédients :

.....
.....
.....
.....
.....

